



Réouverture des établissements scolaires

publié le 03/05/2020

Veillez trouver ci-dessous un résumé des informations factuelles à destination des familles suite aux interventions de M. le Premier Ministre et de M. le Ministre de l'Education Nationale concernant la réouverture des établissements scolaires :

1. Discours du 1er Ministre devant l'assemblée nationale Mardi 28/04 15h

- ▶ **Reprise progressive des collèges** des départements « en vert »
- ▶ Dans la semaine du 18/05
- **Pré rentrée enseignante le 18 mai et accueil d'enfants du niveau 6^e et/ou 5^{ème}** de manière progressive à compter du **mardi 19 mai** avec maximum 15 élèves par classe
- **Port du masque obligatoire pour les élèves comme pour les personnels**
- Les enfants ont **4 modalités d'enseignement** :
 - en classe
 - en étude
 - en ateliers sports, culturels, santé et civisme...
 - en distanciel (enseignement à distance comme durant le confinement).
- ▶ La plus grande souplesse est laissée aux établissements qui devront veiller à la mise en œuvre des gestes barrière et de l'application du protocole sanitaire national. La même vigilance s'appliquera au transport des élèves (1 siège sur 2 maximum occupé + port du masque) ;

Ces mesures sont réévaluables à tout moment selon l'évolution de la pandémie.

2. Discours de M le Ministre de l'Education Nationale (Mercredi 29/04 8h30 RMC)

- ▶ La **réouverture** des établissements est **progressive**
- ▶ **Les 4 situations d'enseignement** sont rappelées : en classe ; en distanciel ; en études ou en autres activités ; Ce n'est pas la présence au collège qui est obligatoire mais l'instruction des élèves. Un échange doit avoir lieu avec chaque famille avant la reprise pour « donner une feuille de route personnelle à chaque élève pour les mois de mai et juin ».
- ▶ **Vacances** : le départ en vacances est maintenu au 4/07
- ▶ Des modules de **soutien scolaire** début juillet et fin Aout (participation des élèves et des enseignants sur la base du volontariat).
- ▶ Des nouveaux concepts de **colonies de « vacances apprenantes »**. L'objectif est de trouver une cohérence entre les périodes de confinement/déconfinement/vacances/rentree de septembre
- ▶ La date de la **rentree de septembre** est maintenue
- ▶ **au Collège, 1 plan d'hygiène** dans chaque établissement qui détaille entre autre les questions de cantine/internat (« certains ne pourront pas ouvrir car peu propices matériellement parlant »). Chaque parent est destinataire du protocole national et du protocole propre à l'établissement ; le dialogue est favorisé avec les familles. Les locaux sont intégralement nettoyés avant toute reprise des usagers ; Le port du masque est obligatoire pour les collégiens et les personnels (1 masque fourni par le ministère). Les élèves et personnels à risques doivent rester à domicile ; même chose si dans la cellule familiale il y a une personne à risque. Pour la prise des repas : le conseil scientifique préconise le déjeuner en classe ou par très petits groupes à la cantine. On préférera l'accueil des enfants par journée entière avec alimentation des enfants à l'école. Une attention particulière pour les élèves en situation de handicap ou fragiles.
- ▶ **La situation des élèves de 4^e/3^e sera examinée fin mai** selon l'évolution de la situation sanitaire

(rappel : DNB en contrôle continu ; pas d'oral et pas d'épreuve terminale, ndlr) ;

Consultez le site internet du collège et ICART très régulièrement SVP, notamment pour l'information "orientation et affectation" mais également pour les précisions concernant la réouverture du collège



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.